

CONVENTION DE MINI-STAGE

La convention de mini-stage est établie entre les soussignés :

Établissement d'origine :

Représenté par :

L'élève :

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Représentant légal :

Adresse :

.....

Email :

Téléphone :

Et le C.F.A.A.D de Bourges-Le Subdray représenté par Vincent DUFRAISSE, Directeur de l'EPLEFPA, dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

Il est convenu ce qui suit:

1/ L'élève fera un mini-stage dans le cadre des actions pour l'orientation au CFAAD de Bourges-Le Subdray.

2/ Ce stage a pour but de sensibiliser l'élève à l'enseignement professionnel, de l'aider à approfondir ses motivations et de lui offrir l'accès à l'information sur les formations dans le cadre de la construction d'un projet personnel.

3/ L'élève se rendra au CFA par ses propres moyens.

4/ Le mini-stage découverte se déroulera le

Date :

Horaires de : à

Formation à découvrir :

Le repas du midi sera offert par le CFAAD.

5/ Pendant la durée du stage, l'élève demeure sous statut scolaire et sous la responsabilité de son établissement d'origine. Il est soumis au règlement intérieur du CFAAD de Bourges-Le Subdray, en particulier en matière d'horaire et de sécurité.

6/ L'élève participera, dans les limites légales, aux activités du CFAAD de Bourges-Le Subdray. Il ne devra en aucun cas manipuler de machines dangereuses.

7/ L'élève est assuré par le contrat établissement de l'établissement d'origine :

Compagnie :

Numéro :

Dans le cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le Proviseur s'engage à prendre toutes les dispositions utiles. L'établissement de la victime et ses parents seront immédiatement prévenus.

8/ En dehors des horaires et périodes fixés à l'article 4 de la présente convention, le stagiaire ne sera plus sous la responsabilité du CFAAD de Bourges-Le Subdray, ni de l'établissement d'origine.

9/ Toute difficulté rencontrée au niveau du comportement, du respect du règlement intérieur du CFAAD de Bourges-Le Subdray, de l'absence de l'élève, sera portée à la connaissance du Principal de l'établissement d'origine. En cas de faute grave, Le Directeur de l'EPLEFPA de Bourges-Le Subdray est en droit de mettre fin au stage, en le signalant immédiatement au Responsable de l'établissement d'origine.

10/ La présence au mini-stage est obligatoire, toute absence doit être justifiée le jour même auprès du Directeur de l'EPLEFPA de Bourges-Le Subdray et auprès du Responsable de l'établissement d'origine.

Date et signature du Directeur de l'EPLEFPA de Bourges-Le Subdray	Date et signature de la Direction de l'établissement d'origine
Le Subdray, le	A, le
Date et signature de l'élève	Date et signature du représentant légal de l'élève
Le	Le



CFA de Bourges - Le Subdray

CS 18 - Le Sollier - 18570 Le Subdray
02 48 70 77 12 - cfa.cher@educagri.fr
www.bourges.educagri.fr

